

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE**  
**SAINTE AGATHE DES MONTS**

Procès-verbal des délibérations du conseil de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts lors de la séance extraordinaire tenue le 15 décembre 2020 à 18 heures, par vidéoconférence et à huis clos, tel que prévu aux arrêtés ministériels numéros 2020-029, 2020-049 et 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date des 26 avril, 4 juillet et 2 octobre 2020.

**Présences :**

Frédéric Broué	Grant MacKenzie
Denis Chalifoux	Sylvain Marinier
Chantal Gauthier	Marc Tassé
Jean Léo Legault	

**1. Ouverture séance extraordinaire**

Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais requis.

Étant donné les décrets 177-2020, 222-2020, 388-2020, 418-2020, 460-2020, 478-2020, 483-2020, 501-2020, 509-2020, 531-2020, 544-2020, 572-2020, 593-2020, 630-2020, 667-2020, 690-2020, 717-2020, 807-2020, 811-2020, 814-2020, 815-2020, 818-2020, 845-2020, 895-2020, 917-2020, 925-2020, 948-2020, 965-2020, 1000-2020, 1023-2020, 1051-2020, 1094-2020, 1113-2020, 1150-2020, 1168-2020, 1210-2020, 1242-2020, 1272-2020 et 1308-2020 établissant un état d'urgence sanitaire au Québec et les arrêtés ministériels numéros 2020-029, 2020-049 et 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date des 26 avril, 4 juillet et 2 octobre 2020, la séance extraordinaire se tient à huis clos et par vidéoconférence.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence de la directrice générale et de la greffière ; il est 18 h 17.

À moins d'indication contraire, le vote du maire ou du président de la séance n'est pas inclus dans le nombre des voix exprimées à l'égard de chacune des prises de décision.

**2020-12-492**

**2. Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2021 de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal doit adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2021;

CONSIDÉRANT QU'un avis public à cet effet a été publié le 4 décembre 2020, conformément à l'article 474.2 de cette même Loi;

CONSIDÉRANT QUE les recommandations de la trésorière et la directrice générale;

Il est proposé

**ET RÉSOLU**

1. que le conseil accepte et adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2021, telles que déposées par la trésorière pour la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts;

Initiales	
Maire	Greffier

2. que la trésorière soit autorisée à effectuer les affectations d'excédents de fonctionnement, de réserves, de fonds et de revenus reportés, tel que prévu au budget 2021;
3. que le conseil décrète qu'un document explicatif du budget sera publié sur le site Internet de la Ville et dans un dépliant en accompagnement du comptes de taxes 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2020-12-493

**3. Adoption du programme triennal des immobilisations pour la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts - Exercices financiers 2021-2022-2023**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal doit adopter un programme triennal des immobilisations pour les exercices financiers 2021-2022-2023;

CONSIDÉRANT QU'un avis public à cet effet a été publié le 4 décembre 2020, conformément à l'article 474.2 de cette même Loi;

CONSIDÉRANT le projet de programme triennal des immobilisations soumis;

CONSIDÉRANT les recommandations de la trésorière et la directrice générale;

Il est proposé

**ET RÉSOLU** que le conseil accepte et adopte le programme triennal des immobilisations pour les exercices financiers 2021-2022-2023 et décrète qu'un document explicatif du programme triennal des dépenses en immobilisation sera publié sur le site Internet de la Ville et dans un dépliant accompagnant le compte de taxes 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

**4. Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour**

**5. Levée de la séance extraordinaire**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée sans autre formalité. Il est 18 h 33.

---

Le président de la séance,  
Monsieur Denis Chalifoux

---

La greffière,  
Me Stéphanie Allard

Initiales	
Maire	Greffier